



## Renseignement, je souhaite créer ma marque

-----  
Par Bassinamateur

Bonjour,

J'ai mon site qui porte le nom suivant bassin amateur mais j'ai remarqué qu'une personne l'utilise sur Facebook, si je vais sur le site inip pour inscrire ma marque puis je ensuite demander à la personne de retirer mon nom de marque sur sa page Facebook ou bien puis-je la récupérer cette page ?

Merçi de vos réponses

Cdt  
Xavier

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non si cette personne a commencé à utiliser cette marque avant vous. Le premier utilisateur d'un nom de marque en est le seul "propriétaire", sauf bien sûr s'il transfère ses droits à un tiers.

Le dépôt d'une marque à l'INPI n'est qu'un moyen commode de protéger une marque, ce n'est pas un moyen d'en devenir le titulaire.

C'est donc le premier utilisateur qui a la légitimité pour interdire à l'autre d'utiliser la marque (sous certaines conditions).